

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL  
DU 29 NOVEMBRE 2016**

---

**QUESTION N°3499**

**POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL UNSA : PERSONNELS MAD A L'EP**

L'UNSA reprend la question n°3465 de septembre 2016 relative aux personnels des filiales mad de l'EP et souhaiterait connaître avec exactitude le nombre de ces salariés, qui ne correspond pas à celui communiqué notamment par I-CDC. Merci de nous fournir des précisions en cohérence.

**REPONSE DE LA DIRECTION**

Les mises à disposition « entrante » ne relèvent pas d'une gestion administrative de l'EP. L'agent reste salarié de son organisme d'origine qui assure la continuité de sa gestion ce qui explique probablement l'écart d'effectif constaté. Les chiffres seront réactualisés et transmis aux délégués de personnel.

---

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL  
DU 29 NOVEMBRE 2016**

---

**QUESTION N°3500**

**POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL UNSA : DEMANDE FORMATION AU TITRE « DIF » 2016**

Pouvez-vous nous indiquer quels sont les règles en vigueur concernant les droits à exDIF/CPF appliqués aux salariés ? Pour certains d'entre eux, les RH limiteraient la consommation des droits DIF à 20 h maxi/an. Qu'en est-il exactement ? Ceci étant en contradiction avec les réponses apportées en DP par la Direction.

**REPONSE DE LA DIRECTION**

L'accord intergénérationnel qui définit les dispositions relatives à la formation des séniors s'approchant de l'âge de la retraite est en cours de négociation.  
Les demandes de formation au titre de l'accord ont vocation à être prises en compte par les services et intégrées dans le plan de formation.

---

## REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL DU 29 NOVEMBRE 2016

---

### QUESTION N°3501

#### POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL UNSA : TEST « NOUVEAU SITE DE LA CAISSE DES DEPOTS »

Des collègues se sont étonnés suite à la réception d'un courriel émanant d'un prestataire relatif à une enquête-test sur le nouveau site Localtis/Mairie Conseils et indiquant qu'une rémunération leur serait attribuée au titre de leur participation à cette enquête. Le courriel étant adressé avec le logo CDC, on ne peut que partager leur étonnement et s'interroger sur un possible dévoiement de la notion de service public attachée à l'EP, qui place notamment nos collègues dans une position très contestable et discutable en termes d'éthique et de déontologie personnelles. Cette enquête et son contenu, sur le fond et la forme, a-t-elle été validée au sein de l'EP et si oui, par qui ? sur quel(s) fondement(s) ?



Bonjour,

Vous recevez cet email car vous êtes aujourd'hui utilisateur des sites Localtis et/ou Mairie-conseils et votre avis nous intéresse. Une nouvelle interface réunira bientôt ces deux sites. Pour vous solliciter sur ces évolutions, la société Testapic, spécialisée dans les tests utilisateurs, a été mandatée pour recueillir vos impressions sur ce nouveau site.

Pour participer à ce test, il vous suffit de cliquer sur le lien ci-dessous afin de vous inscrire temporairement sur notre plateforme et de répondre au sondage qui vous est proposé.

[Je m'inscris](#)

Vous pouvez vous connecter avec les identifiants suivants :

- Login :
- Mot de passe :

**Vous serez ensuite sollicité par email avec les consignes du test à réaliser.**

Pour le temps que vous nous accordez, nous vous rétribuons d'une somme allant jusqu'à 10€ :

- Soit en numéraire

- Soit en don à une association humanitaire

Merci de votre confiance et de votre aide dans l'élaboration de ce nouveau site.

Nous vous souhaitons une très bonne journée.

**Jean-Baptiste**

Responsable relation Panel

---

Tél: +33 (0)1 84 17 79 22

Email: [info@testapic.com](mailto:info@testapic.com)

Copyright © — PANISERO, SAS au capital de 80 000 € — Tous droits réservés — *Testapic est une marque de PANISERO*

SAS 116 Rue du chemin vert, 75011 Paris, France

[Me désinscrire de cette liste](#)

### REPONSE DE LA DIRECTION

La DRT développe actuellement une refonte des deux sites internet de Mairie-Conseils et Localtis afin de créer une plateforme numérique des territoires avec de nouveaux services à destination des collectivités locales.

Afin de s'assurer que ce nouvel outil réponde pleinement à ces dernières, la Caisse des Dépôts a confié à l'entreprise Testapic la réalisation d'un test à grande échelle. Ce type de test, nécessitant qu'un client consacre du temps à tester un nouvel outil, donne habituellement lieu à dédommagement. Dans le cas présent, la Caisse des Dépôts a souhaité prévoir que cette procédure s'opère de manière dérogatoire, et que l'utilisateur puisse également opter pour un don.

Par ailleurs, le fichier des abonnés de Mairie Conseils et de Localtis comptant des collaborateurs de la CDC, le prestataire a adressé par erreur ce test à ces collaborateurs internes, alors qu'il avait vocation à être ciblé sur les seules collectivités locales utilisatrices quotidiennes de ce service. Les collaborateurs internes de la CDC destinataire de ce test seront informés qu'il s'agit d'une sollicitation sans objet. Il ne s'agit naturellement pas de mettre les collaborateurs de la CDC en délicatesse par rapport aux règles de déontologie et de droit régissant la Caisse des Dépôts et ses personnels, sachant que les personnels intéressés pour participer à la conception de cet outil sont par ailleurs tout à fait fondés à faire part de leur avis à l'équipe projet en charge de son développement.

---

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL  
DU 29 NOVEMBRE 2016**

---

**QUESTION N°3502**

**POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL UNSA : CALENDRIER EPA 2017**

Pouvez-vous nous indiquer le calendrier des EPA pour 2017 ?

**REPONSE DE LA DIRECTION**

La campagne de l'EPA 2016 se déroulera du 6 janvier au 24 février 2017.

---

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL  
DU 29 NOVEMBRE 2016**

---

**QUESTION N°3503**

**POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL UNSA : DATES DEMANDES PROMOTION 2017**

Quelles sont les dates prévues pour les demandes de promotion en 2017 ?

**REPONSE DE LA DIRECTION**

La campagne de promotion TSU vers AET/CEA se déroulera sur le mois de février 2017,  
Les campagnes concernant les autres qualifications se dérouleront entre les mois de février et d'avril.  
La commission pour TS vers AET/CEA se réunira le 20 février 2017 et pour les autres qualifications le 24 mars 2017.

---

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL  
DU 29 NOVEMBRE 2016**

---

**QUESTION N°3504**

**POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL UNSA : DECS**

Rappel questions 3481 & 3482 du 19 octobre 2016 :

**Rappel question UNSA n°3467 du 29 sept et demande de complément de réponse**

*Nous avons été interpellés à plusieurs reprises au sujet de la situation préoccupante de ce département où un certain nombre de collègues se trouvent en arrêt maladie notamment depuis le début de l'année 2016. Ces absences génèrent de surcroît des tensions au sein de certains pôles où l'activité soutenue repose sur des effectifs très réduits.*

*Qu'en est-il exactement ? Merci de nous préciser le taux d'absentéisme dans ce secteur.*

La Direction a répondu avec un nombre global de jours maladie. Quel est le nombre de personnes concernées par ces arrêts maladie ? Sur quelles durées ? Quel taux par rapport à la moyenne EP ?

Nous réitérons notre inquiétude par rapport à la situation de ce département et le besoin urgent de « renforts » que génère cet absentéisme avec un risque qui pèse sur les équipes restreintes soumises à des tensions en termes de performance... Plus généralement, on peut s'interroger et nous alertons la Direction sur le sous-effectif latent et structurel, ses raisons et l'organisation de ce secteur.

**Réponse de la direction**

**Une analyse plus fine des données est en cours de réalisation et fera l'objet de communication aux délégués du personnel.**

**REPONSE DE LA DIRECTION**

Conformément à l'engagement pris par la DIDL, les éléments seront transmis en CHSCT et feront l'objet d'une communication aux délégués du personnel.

---

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL  
DU 29 NOVEMBRE 2016**

---

**QUESTION N°3505**

**POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL UNSA : DIDL/DVIT**

L'UNSA attire également l'attention de la Direction sur la situation préoccupante et dégradée constatée dans le département Ville-immobilier-tourisme –VIT au sein de DIDL, à l'instar de celle que nous avons signalée dans cette même direction à DECS.

Qu'en est-il exactement ? Quelles mesures sont-elles envisagées pour remédier au manque d'effectifs récurrent face à l'activité en hausse croissante et ses conséquences en termes de risques opérationnels comme humains pour les personnels concernés? Quel est le taux d'absentéisme dans ce secteur ?

**Réponse de la direction**

Le management de DIDL a bien identifié la situation et a d'ores et déjà engagé la mise en œuvre d'un plan d'action qui doit répondre à deux objectifs :

- le traitement des éléments conjoncturels et les plus urgents ;
- une réflexion plus approfondie sur le fonctionnement du service et son évolution.

Ces éléments seront présentés à l'occasion d'une rencontre entre le management de la DIDL et une délégation du CHSCT local Ile de France associant le service de médecine du travail qui est organisée le 4 novembre 2016.

Merci de nous communiquer le taux d'absentéisme dans ce secteur, la réponse n'ayant pas été apportée lors de la réunion CHSCT Ile de France du 4 novembre dernier.

**REPONSE DE LA DIRECTION**

Conformément à l'engagement pris par la DIDL, les éléments seront transmis en CHSCT et feront l'objet d'une communication aux délégués du personnel.

---